

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « PARADIUM CONSTRUCTION »

Siège Abidjan, Cocody, Bonoumin, Lot 226, Ilot 18

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01 Mars 2021, et enregistrés au CEPICI le 03 Mai 2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « PARADIUM CONSTRUCTION »

Objet : BTP, Construction, réhabilitation et rénovation Conception et montage de tout projet immobilier Conseil et ingénierie Suivi et contrôle d'exécution Promotion immobilière Gestion de patrimoine Aménagement foncier, Vente de terrains assainis Achat et vente d'immeubles Divers. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, Bonoumin, Lot 226, Ilot 18

Dirigeant(s) M FIADJIGBE AYA OVI EDEM (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-02389 du 16/03/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°14747/GTCA/RC/2021 du 16/03/2023

